

AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE

PROJET DE PORT FLUVIAL SUR LE CANAL DU MIDI A AGDE

Le Syndicat mixte du port fluvial Hérault Méditerranée porte le projet d'aménagement du port fluvial situé sur le Canal du Midi à Agde et l'extension de l'actuelle halte fluviale.

Les objectifs principaux poursuivis par le projet précité sont les suivants :

- Contribuer à la redynamisation du centre-ville d'Agde et plus particulièrement du secteur compris aux abords de la Gare SNCF, du Canalet et du Canal du Midi ;
- Diversifier l'offre touristique proposée par l'agglomération d'Agde et intensifier le développement du tourisme fluvial à l'embouchure du Canal du Midi ;
- Valoriser le site de l'Ecluse Ronde et des abords de l'Hôtel Riquet par des aménagements paysagers afin de mettre en adéquation ce site avec sa réputation internationale et son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Etendre le bassin actuel et augmenter la capacité d'accueil du port et ses services.

Par délibération en date du 29 Mai 2018, le comité syndical du port fluvial Hérault Méditerranée a fixé les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant la réalisation de ce projet, en application des articles L. 103-2 et article R103-1- 6° du code l'urbanisme.

Pour ce faire, du **lundi 20 Août au vendredi 28 Septembre 2018** est organisée une concertation préalable avec le public sur le projet de port fluvial précité.

La concertation préalable avec le public, permettra :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet,
- d'initier la réflexion, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser et d'enrichir le projet.

Ainsi :

- 15 jours avant la concertation préalable, le présent avis sera inséré dans un journal de presse locale précisant sa date d'ouverture et sa durée. Cet avis sera repris sur les sites internet de la CAHM, de la Mairie d'Agde et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de Voies Navigables de France (VNF). Un affichage sur site, en mairie d'Agde et au siège du Syndicat mixte du port fluvial Hérault Méditerranée, sera également prévu dans le même délai, et ce pendant toute la période de concertation préalable ;
- Des messages d'information sur les panneaux d'information lumineux de la ville d'Agde seront également diffusés pendant toute la concertation préalable.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, le public pourra s'exprimer et échanger sur le projet :

- en s'informant grâce aux documents disponibles sur le site Internet www.agglo-heraultmediterranee.net et en s'exprimant via l'adresse courriel concertationportfluvial@agglohm.net,
- en consultant le dossier d'information relatif au projet avec la possibilité de formuler des observations sur le registre de concertation, mis à disposition au siège du Syndicat mixte (siège de la CAHM, ZI le Causse - 22 avenue du 3ème Millénaire - 34630 Saint-Thibéry, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30),
- en adressant un courrier spécifique à Monsieur Le Président du syndicat Mixte du Port fluvial Hérault Méditerranée – CAHM, ZI le Causse - 22 avenue du 3ème Millénaire - 34630 Saint-Thibéry).

Au terme de la période de concertation préalable, un bilan sera tiré et rendu public depuis les sites internet de la CAHM et de la Direction Territoriale Sud-Ouest de VNF, ainsi que joint au dossier d'enquête publique ultérieur dont fera objet le projet. Ce bilan sera soumis à l'approbation du comité syndical en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet. La phase de concertation se prolongera par ailleurs tout au long de la conception du projet.

Tout renseignement peut être demandé aux référents techniques Flore PASQUET (CAHM, 04-99-47-48-22, f.pasquet@agglohm.net) ou Frédéric MILLET (VNF, 03-59-41-31-69, frederic.millet@vnf.fr) ou Roland BONNET (VNF, 05-61-36-24-35, roland.bonnet@vnf.fr).